

En ce qui concerne la question de la catégorisation, pendant la durée du programme et tant que les entrepreneurs, les promoteurs ou les constructeurs n'auront pas fini de rembourser les prêts sans intérêt, ces immeubles vont être protégés, pendant cette durée du moins.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPEL DU MINISTRE À LA MODÉRATION DANS LES REVENDICATIONS SALARIALES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme il le sait probablement, le ministre des Finances a invité aujourd'hui, à Toronto, ses homologues provinciaux à lutter avec lui contre l'inflation en limitant les hausses salariales des fonctionnaires. Compte tenu de cet appel à l'austérité dont les fonctionnaires vont faire les frais, le ministre peut-il nous dire comment il a pu faire une telle déclaration, alors que le traitement du gouverneur Bouey a fait une ascension vertigineuse la semaine dernière et comment les Canadiens peuvent croire ce que le gouvernement leur raconte?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la question du député de Nepean-Carleton m'étonne quelque peu. Il n'ignore certainement pas que l'année dernière et, avant cela, le gouvernement fédéral a toujours eu pour politique de s'aligner sur le secteur privé, et les chiffres me paraissent assez éloquentes. Dans la Fonction publique, les hausses de salaire ont été raisonnables, il n'y a pas eu d'excès, et nous comptons poursuivre cette politique.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le député n'ignore pas que le traitement du gouverneur Bouey a augmenté de 10 p. 100, ce qui le porte à un sommet sans précédent. A mon avis, il faudrait savoir quelle est la politique du gouvernement. Va-t-il bloquer les salaires des fonctionnaires? Va-t-il laisser le ministre des Finances fixer au gré de sa fantaisie le taux de rémunération des fonctionnaires? Ces derniers peuvent-ils être certains que les mêmes règles s'appliquent au gouverneur Bouey et aux autres fonctionnaires du pays? Comme le gouvernement manque de suite dans les idées, il serait bon, je pense, que le président du Conseil du Trésor nous précise, sans équivoque, quelle est sa politique.

Questions orales

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je m'étonne que le député trouve exagéré une hausse salariale de 10 p. 100. Nous serions tous très satisfaits, j'en suis sûr, si les hausses de salaire ne dépassaient pas 10 p. 100 à l'échelle nationale. Si je me souviens bien, le député s'est lui-même voté une augmentation quel que peu supérieure.

Une voix: Et vous aussi.

* * *

L'IMMIGRATION

L'AUTORISATION AUX VISITEURS POLONAIS DE DEMANDER LE STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je le prie de m'excuser de ne pas l'avoir prévenu de ma question.

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: Madame le Président, on dirait que nos vis-à-vis ne ratent jamais une occasion de se montrer partisans même quand la situation est sérieuse.

Étant donné que la loi martiale a été décrétée par le régime communiste en Pologne et que les frontières ont été fermées, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il va autoriser les ressortissants polonais de passage au Canada et qui n'ont pas de parenté ici, à rester sur place au lieu de devoir se rendre dans un autre pays, comme c'est le cas actuellement? A-t-il prévu des mesures d'urgence afin que les ressortissants polonais de passage au Canada mais qui n'ont pas de parenté, puissent demander sur-le-champ le statut de résident permanent?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député de m'avoir posé cette question, même s'il ne m'a pas prévenu, car la situation me paraît grave, et nous la suivons de très près. Je rappelle à tous les députés également que nous avons pris des mesures extraordinaires permettant à une famille canadienne de parrainer un ressortissant polonais de passage au Canada qui n'a pas de parenté ici. Nous allons délivrer un permis ministériel autorisant son séjour. Ces permis font l'objet d'une évaluation au bout d'un an environ quand les choses commencent à se préciser.

En somme, madame le Président, grâce aux mesures que nous avons prises, les ressortissants polonais de passage au Canada pourront y demeurer et j'inviterai nos représentants de l'immigration à leur fournir tous les renseignements utiles.

Des voix: Bravo!